

Département  
MARNE

Séance du 29 JANVIER 2025

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinet, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Jérémy Araqué

**Absents représentés :** Mohamed Benahmed pouvoir à Romain Richomme, Jean-paul Colmont pouvoir à Monique Morel, Pascal Hourlier pouvoir à Philippe Chevriot, Karine Bocquet Pouvoir à Juan Garcia Rodriguez, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 22 janvier 2025
---

Date d’Affichage  
22 janvier 2025

Objet de la délibération

No 2025-100234

Travaux

Attribution du lot électricité pour la construction de la crèche et du relais petite enfance

Vu l’attribution du marché « électricité » pour la construction de la crèche et du relais petite enfance à l’entreprise Usse par délibération en date du 7 mars 2024, Vu la mise en liquidation judiciaire de cette entreprise en date du 04 octobre 2024, Vu notre courrier transmis au liquidateur lui demandant de statuer sur notre contrat de marché public, Considérant le délai à respecter d’un mois pour lancer un nouveau marché, Considérant l’avis d’appel à concurrence lancé sur la plate-forme dématérialisée marché sécurisé.com en date du 02 décembre 2024 jumelé du même document sur un journal d’annonces légales en date du 06 décembre 2024, afin de relancer la consultation pour le lot électricité, Considérant le rapport d’analyse des offres élaboré par le cabinet d’architecte Idonéis, Considérant l’avis favorable de la commission mapa en date du 21 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité , décide de :

-attribuer le lot 9 électricité à l’entreprise Eiffage Energie pour la somme de 91 410,05€HT

-autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l’entreprise Eiffage Energie ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

Etienne DHUICQ

Maire



ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur

51-215103557-20250129-2025-100234a-DE

ccusé certifié exécutoire

éception par le préfet : 05/02/2025

ublication : 05/02/2025

maire

